



Cahier des charges – Procédure sur invitation

Mandat - Recrutement d'une équipe de backstopping pour la phase 3 du Programme " Entrepreneuriats Stratégiques Pour des Opportunités d'Investissements Renforcés (ESPOIR)"

Durée : 01.11.2023 à 31.08.2026 au Bénin (34 mois)

La présente procédure se fonde sur la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (LMP, RS 172.056.1) et sur l'ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics (OMP, RS 172.056.11).

28.07.2023

Table des matières

1.	Abréviations.....	3
2.	Objet du document	4
3.	Objet et contenu du mandat.....	4
	3.1. Contexte	4
	3.2. Préimplication	5
	3.3. Objectif	5
	3.4. Contenu du mandat	6
	3.5. Quantité estimée pour la mission.....	7
	3.6. Echéancier.....	10
4.	Critères d'aptitude	10
5.	Critères d'adjudication	11
6.	Structure de l'offre	12
7.	Aspects administratifs.....	13
	7.1. Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur.....	13
	7.2. Délai de clôture pour le dépôt des offres et adresse de dépôt des offres	13
	7.3. Manifestation d'intérêt et réception des documents	14
	7.4. Réponses aux questions.....	14
	7.5. Mode de procédure.....	14
	7.6. Soumission à l'accord GATT/OMC ou à un autre accord international.....	14
	7.7. Examen et rectification des offres	15
	7.8. Communauté de soumissionnaire.....	15
	7.9. Sous-traitance.....	15
	7.10. Participation multiple de communautés de soumissionnaires, soumissionnaires uniques et de sous-traitants.....	15
	7.11. Durée de validité des offres	15
	7.12. Langue des documents.....	15
	7.13. Langue de la procédure	15
	7.14. Conditions générales	15
	7.14. Conclusion du contrat	16
8.	Autres informations.....	16
	8.1. Confidentialité	16
	8.2. Clause d'intégrité	16
	8.3. Droits de propriété.....	16
9.	ANNEXES	17

1. Abréviations

Abréviations	Définition
ADPME	Agence de Développement Des Petites et Moyennes Entreprises
BeniBiz	BeninBusiness
CA	Critères d'Adjudication
CAP	Critères d'Aptitude
CG	Conditions Générales
CHF	Franc Suisse
CV	Curriculum vitae
DDC	Direction de Développement et de Coopération
DERL	Développement Economique Rural et Local
DFAE	Département Fédéral suisse des Affaires Etrangères
DRP	Development Research and Planning
ECO	Capacité économique
EFP	Exploitations Familiales Paysannes
ESPOIR	Entrepreneuriats Stratégiques Pour des Opportunités d'Investissements Renforcés
FIN	Capacité financière
GATT/OMC	General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)/Organisation Mondiale du Commerce
GoB	Gouvernement du Bénin
MPME	Micro, Moyennes et Petites Entreprises
LMP	Loi Fédérale sur les Marchés Publics
OECD	Organisation de coopération et de développement économique
OMP	Ordonnance fédérale sur les marchés publics
ORG	Capacités organisationnelles
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PC	Proposition de Crédit
PIB	Produit Intérieur Brut
ProDoc	Document de Programme
SPOC	Personne de contact
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée

2. Objet du document

Le présent cahier des charges décrit les exigences relatives au mandat concernant le « **Backstopping pour la phase 3 du Programme Entrepreneuriats Stratégiques Pour des Opportunités d'Investissement Renforcés (ESPOIR)** ». Il règle la procédure et la forme sous laquelle l'offre doit être remise et constituée, avec les conditions générales du DFAE, la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (LMP ; RS 172.056.1) et l'ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics (OMP ; RS 172.056.11), la base de la présente procédure.

Dans une procédure sur invitation, au moins trois soumissionnaires valables doivent, être invités à présenter une offre et le cahier des charges est en outre publié sur [la plateforme de mandats du DFAE](#). Le marché étant adjugé au soumissionnaire qui présente l'offre la plus avantageuse.

3. Objet et contenu du mandat

3.1. Contexte

La croissance de l'économie béninoise a été assez considérable de 2017 à 2020 avec une moyenne de 5.8% et portée par la bonne performance du secteur agricole¹, la hausse des investissements publics, et le dynamisme du secteur tertiaire. D'où le classement (juillet 2020) du Bénin dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire². En 2021, la croissance a été de 7,2%³. Toutefois, elle ne signifie pas de meilleures conditions de vie pour la population. La pauvreté monétaire a connu un recul minime (de 39,3% en 2015 à 38,5% en 2019⁴). Le marché de l'emploi est toujours caractérisé par un sous-emploi élevé (72,9% en 2015) et un taux élevé (34,5%) de chômage des jeunes. Aussi, cette croissance reste vulnérable aux facteurs exogènes notamment la pandémie de la COVID-19, les aléas climatiques (pluviométrie et sécheresse), la détérioration sécuritaire et l'évolution du partenariat avec le Nigéria, 1^{er} partenaire économique du Bénin.

Par ailleurs, le secteur privé d'entreprises est encore en souffrance et est constitué principalement de Petites Entreprises (PE⁵) et de microentreprises (90%) opérant dans les domaines principaux suivants : agro-industriel avec une concentration de la transformation agricole (coton, anacarde, ananas, soja, karité, etc.), artisanat, télécommunication, transports, commerce, hôtellerie. Ce secteur privé n'arrive pas à libérer tout son potentiel en raison des difficultés structurelles, institutionnelles, capacitaires, de marchés et de réseautage dans l'écosystème entrepreneurial béninois. Le cadre législatif est encourageant mais peut être amélioré pour favoriser davantage le secteur privé. En effet, des réformes majeures⁶ ont été engagées depuis 2016 par le Gouvernement du Bénin (GoB) et qui ont entraîné un changement/assainissement dans le climat des affaires et ont engendré un dynamisme prometteur, se traduisant par un écosystème entrepreneurial croissant. On note principalement la création d'un Guichet Unique pour la promotion des entreprises : l'Agence de Développement Des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) qui sera désormais l'interface pour toutes les interventions de l'Etat en faveur des MPME et le partenaire principal au niveau de l'écosystème lors de cette phase. Les difficultés persistantes montrent la nécessité d'améliorer le cadre réglementaire et institutionnel pour le rendre plus prospère pour l'ensemble des acteurs publics et privés. Le secteur financier peu développé ne favorise pas également le secteur privé. Ces dernières années, le système financier s'est renforcé mais des vulnérabilités subsistent pour les

¹ 21,6% du PIB, 75% des recettes d'exportation, 15% des recettes de l'Etat, et environ 70% des emplois.

² Tranche inférieure avec un revenu par habitant de 1.250 USD contre 870 en 2017.

³ Ministère de l'Economie et des Finances, Mai 2022.

⁴ Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2018-2019).

⁵ UEMOA : microentreprises (CA annuel ≤ 30 M FCFA), petites entreprises (CA entre 30M FCFA et 100M FCFA), moyennes entreprises (CA entre 100M et 1000M FCFA).

⁶ i) Code des investissements, (ii) loi sur les MPME, (iii) création digitale d'entreprises, (iv) télé procédure de paiement d'impôts.

entreprises et sont caractérisées par : i) le taux des prêts élevé, soit 16,4% en 2020 avec des taux d'intérêt élevés (12 à 24%), ii) le manque de produits financiers adaptés aux réalités des entreprises béninoises, iii) le faible niveau d'inclusion financière (bancairisation, éducation, etc.) iv) la mauvaise qualité des dossiers soumis aux institutions financières.

C'est dans ce contexte que la phase 3 du programme "**Entrepreneuriats Stratégiques Pour des Opportunités d'Investissements Renforcés (ESPOIR)**" est mis en œuvre par Technoserve au Bénin depuis septembre 2022 pour adresser des défis persistants pour le développement effectif du secteur privé à travers la phase 2 du projet Benin Business (BeniBiz).

Objet de la présente procédure sur invitation : Il est prévu un backstopping qui fournira ponctuellement durant cette phase (01.11.2023 à 31.08.2026) un regard externe et indépendant à l'attention directe de la DDC, pour lui permettre un meilleur pilotage du programme et une stratégie efficace de sortie. Les présents termes de références ont été élaborés à cet effet.

3.2. Préimplication

M. **David SOHINTO**, Consultant du Cabinet Cosinus Conseils et M. **Andreas TARNUTZER**, Consultant du cabinet DRP ont été impliqués pour le backstopping de la phase 2 du programme ESPOIR mais n'ont pas été impliqués dans l'élaboration du document de programme (annexe 5) de la phase 3 de ESPOIR et dans cette procédure sur invitation ou dans sa préparation. Par conséquent, ils sont autorisés à participer à cette procédure sur invitation et sont également invités à présenter des offres selon les conditions et dans les délais définis dans le cahier des charges.

Le ou la mandataire prend acte du fait qu'il/elle et l'entreprise pour laquelle il/elle travaille sont exclu(e)s, du fait du présent contrat, de la participation à une procédure d'appel d'offres ultérieure – pour les évaluations (mi-parcours et finale) du programme ESPOIR.

3.3. Objectif

Le backstopping (du mot anglais "backstop" et signifiant filet de sécurité ou barrière de retenue), dans le domaine des projets ou programmes de développement comprend des activités de conseil, de suivi et d'appui, qui garantissent une certaine continuité du savoir dans une action ou une unité organisationnelle. Pour garantir un regard critique et objectif sur la mise en œuvre, il est important que les mandats de backstopping soient assumés par des consultants extérieurs. Ni un gestionnaire, ni un évaluateur, le backstopper est une instance neutre qui suit le programme durant plusieurs années. Il apporte un regard extérieur, donne des nouvelles idées en utilisant ses connaissances professionnelles du domaine au niveau international, propose des solutions pour adresser les faiblesses et souligne les points forts, sans toutefois s'immiscer dans le déroulement du programme. Il suit certaines questions opérationnelles et conceptuelles bien précises qui ont été définies dès le début, comme par exemple la mise sur pied d'une documentation, la gestion du savoir ou l'échange d'expériences. Son action contribue au maintien d'un "fil rouge" dans le projet ou le programme.

Le rôle du backstopper est donc celui d'un interpellateur qui vient échanger avec l'équipe du programme et la questionner sur des points bien particuliers afin d'approfondir les approches et démarches mises en œuvre. Il peut également apporter ses connaissances (personne ressource) sur des points particuliers intéressant le programme. Il intervient de manière constructive et dans une logique de formation. Il s'agira d'un appui à la réflexion critique et objective sur l'opérationnalité des programmes et donc un accent beaucoup plus sur le management.

Dans le cadre du programme ESPOIR 3, la DDC au Bénin prévoit un backstopping (du 01.11.2023 au 30.08.2026 soit 34 mois) comprenant quatre missions, soit une mission par an entre 2023 et 2026. En effet, Il s'agira pour les backstoppers de faire un suivi technique et stratégique extérieur pour assurer une cohérence, une réflexion critique et des conseils à la DDC sur la phase du programme ESPOIR et accessoirement au partenaire contractuel (Technoserve) de mise en œuvre du projet BeniBiz. Une importance spéciale sera mise, lors de la dernière mission, sur les réflexions concernant la suite des interventions de la DDC en faveur du secteur privé au Bénin après ce programme.

3.4. Contenu du mandat

Rôles et responsabilité des consultants :

Il s'agira pour l'équipe de consultants de :

- Apporter des conseils pour le pilotage stratégique et la mise en œuvre globale du programme ;
- Apporter des avis sur les documents opérationnels (plans annuels, rapports, etc.) du programme ;
- Appuyer la DDC dans le renforcement de l'opérationnalisation effective du programme ;
- Apporter des conseils méthodologiques en vue des processus de revue, d'évaluation et d'enquêtes de bénéficiaires sur le programme ;
- Apporter des conseils stratégiques et politiques pour une meilleure compréhension des enjeux sectoriel et thématique des groupes d'intérêts impliqués dans le programme et leur traduction dans le dialogue politique avec le gouvernement béninois et les diverses parties prenantes ;
- Proposer des conseils sur une possibilité concrète de poursuite des interventions de la DDC dans le secteur en faisant référence à la stratégie de sortie dans la proposition de crédit (PC).

Ainsi, les backstoppeurs sont responsables pour la bonne gestion des connaissances et assureront une continuité au niveau des analyses, appréciation et conseils qu'ils fournissent.

Profil des consultants

Le backstopping doit se faire par une équipe de deux (2) consultant-e-s (obligatoirement au moins une femme dans l'équipe) composée d'un-e expert-e international-e et d'un-e expert-e national-e béninois-e-. Le/La chef-fe d'équipe doit avoir une expérience d'au moins 15 ans dans le domaine de l'appui au développement d'entreprises privées (si possible en Afrique de l'Ouest), l'autre membre d'équipe d'au moins 10 ans. L'expert-e international-e garantit surtout le rôle de fournir une vue externe tandis que l'expert-e national-e montre des connaissances du contexte du Bénin.

Globalement, les deux consultants doivent fournir des preuves de compétences et d'expériences multisectorielles avérées dans les domaines du secteur privé, de l'écosystème des Petites et Moyennes Entreprises (PME), de l'emploi des jeunes et de l'accès au financement inclusif par les entreprises. Spécifiquement, l'équipe de consultants doit avoir une bonne connaissance du cadre institutionnel du secteur privé béninois (et de la sous-région) et du réseau des acteurs (étatiques et non étatiques), leurs rôles et les espaces de dialogue, de coordination, etc.).

Par ailleurs, l'équipe de consultants doit avoir la maîtrise de la langue française (expression orale et écrite). En d'autres termes, l'équipe de consultants doit pouvoir être en mesure d'établir et de livrer les résultats et les documentations en langue française.

Méthodologie globale indicative

Le mandat se déroulera selon une méthodologie qui permettra de fournir les résultats attendus à la DDC et son partenaire contractuel (Technoserve).

- Le backstopping global commencera par une revue documentaire qui permettra à l'équipe de consultants de prendre connaissance et d'analyser l'évolution du programme depuis son démarrage en octobre 2022, ainsi que les autres programmes de la DDC au Bénin.
- Des missions de terrain, à Cotonou et dans les zones d'intervention du programme (tout le territoire national) sont à prévoir, avec des rencontres des acteurs. Ceci comprend des missions dans le nord du Bénin. La volonté, disponibilité et capacité de voyager dans les départements du Nord du Bénin sont dès lors impératives. Les backstoppeurs retenus se chargeront de proposer une méthodologie détaillée permettant d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés. Mais chaque mission annuelle fera l'objet de courts termes de référence qui préciseront l'objectif de la mission qui devra débuter par un cadrage (briefing) et se terminer par une restitution (débriefing) à la DDC, au Bénin.
- La revue à mi-parcours du programme ESPOIR prévue pour 2024 sera un moment fort de bilan sur les deux premières années de mise en œuvre du programme et de réorientations nécessaires. La structure retenue pour le backstopping jouera un rôle dans le processus de revue à mi-parcours avec des contributions sur les cadres méthodologiques et les livrables.
- En plus des missions annuelles de backstopping au Bénin, deux (2) à cinq (5) jours par an sont attendus pour des services d'analyse et d'appréciation sans lien direct avec des missions terrain. Il s'agit des services demandés par la DDC et fournis au fur et à mesure pour recevoir des apports, appréciations ou analyses sur des documents opérationnels et stratégiques. Ce service sera rendu exclusivement par moyen électronique.

Livrables indicatifs attendus

L'équipe de backstopping fournira à la DDC, suite à chaque mission annuelle au Bénin, un rapport-bilan critique sur les réflexions conceptuelles et opérationnelles conformément aux objectifs et résultats attendus. Les rapports des backstoppers fourniront des éléments essentiels permettant d'apprécier (i) le degré d'efficacité du cadre organisationnel et de gestion du programme par le partenaire ; (ii) la qualité et la pertinence des résultats obtenus (ou en cours) en rapport avec l'objectif général et les résultats attendus du programme ; (iii) les effets perceptibles en termes d'efficacité et de durabilité ; (iv) le positionnement/la stratégie des autres bailleurs ; et (v) les recommandations à prendre en compte pour la suite des interventions de la Suisse en lien avec la promotion du secteur privé au Bénin. Les documents finaux, devront être déposés au Bureau de la Coopération suisse sous forme physique et électronique.

3.5. Quantité estimée pour la mission

Le backstopping s'étendra sur 34 mois (01.11.2023 - 31.08.2026), à raison d'une mission par an. La mission se déroulera chaque année suivant un calendrier consensuel établi de concert avec la DDC et le partenaire du programme. En plus des missions annuelles de backstopping au Bénin, deux (2) à cinq (5) jours par an sont attendus pour des services d'analyse et d'appréciation sans forcément un lien direct avec des missions terrain. Les dates exactes seront définies au fur et à mesure de l'avancement du mandat. Les missions et services

demandés sont inscrits dans le tableau ci-dessous à titre indicatif. En fonction de l'évolution du programme, le calendrier et son contenu peuvent être actualisés durant le mandat via les termes de référence spécifiques à chaque mission de backstopping en accord avec le BuCO.

Année / période	Service(s) demandé(s)	Objectifs	Méthode (s)	Ressources prévus
2023 (01.11.2023 au 31.12.2023) Soit 2 mois	1^{ère} mission backstopping Vue externe, input comme élément primaire d'appréciation	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} vue d'ensemble de l'approche, des partenariats, de la stratégie d'intervention du programme - Comparaison avec d'autres approches éprouvées au niveau local et régional sur des cas concrets réussies - Réflexion générale sur l'orientation globale du programme - Niveau d'application des dispositions prévues dans la programmation pluriannuelle du programme - Synergies du programme et avec les autres programmes de la DDC et de l'écosystème entrepreneurial du Bénin - Recommandations globales et spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude des documents - 1 mission terrain, visites-échanges sur terrain - Rencontres individuelles avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux - Rapport final 	2 experts, 2 jours préparation, max. 10 jours de mission terrain, 5 jours rédaction rapport, 1 jour de restitution
2024 (01.01.2024 au 31.12.2024) Soit 12 mois	2^{ème} mission backstopping Vue externe comme input pour la revue à mi-parcours du programme (dates à définir)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la 1^{ère} mission de backstopping et de ses recommandations - Vue d'ensemble de l'effectivité et l'efficience de l'approche et de la stratégie d'intervention du programme - Réflexion générale sur l'orientation globale du programme à mi-parcours. - Réflexions sur l'approche coût-bénéfice du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude des documents - 1 mission terrain, visites-échanges sur terrain - Rencontres individuelles avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux avec les partenaires. - Rapport final 	2 experts, 2 jours de préparation, max. 10 jours de mission y compris 1 jour de restitution, 4 jours revue à mi-parcours, 5 jours rédaction rapport final

		- Bilan comme input pour une réorientation si possible du programme		
	Études des documents opérationnels et/ou stratégiques sur demande spécifique	- Analyse des documents - Appréciation / conseils - Orientations pour plus d'impact	- Travail Desk - Rapport succinct	5 experts, maximum 5 jours
2025 (01.01.2025 au 31.12.2025) Soit 12 mois	3ème mission backstopping	- Vue d'ensemble des résultats (outcomes, outputs et processus) - Suivi de la 2ième mission de backstopping et de ses recommandations - Niveau d'atteinte des résultats prévus - Analyse des effets et enjeux. - Réflexion générale sur l'orientation globale du programme.	- Étude des documents - 1 mission terrain, visites-échanges sur terrain - Rencontres individuelles avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux - Rapport final	2 experts, 2 jours préparation, max. 10 jours de mission terrain, 5 jours rédaction rapport et restitution
	Études des documents opérationnels et/ou stratégiques sur demande spécifique	- Analyse des documents - Appréciation / conseils	- Travail Desk - Rapport succinct	2 experts, maximum 5 jours
2026 (01.01.2026 au 31.08.2026) soit 8 mois	4ème mission backstopping Vue externe en vue de la capitalisation des acquis du programme2	- Vue d'ensemble de l'effectivité et l'efficience de l'approche et de la stratégie d'intervention appliquées - Bilan finale du programme - Réflexion générale sur l'orientation globale du programme pour la suite des interventions de la DDC dans la promotion du secteur privé	- Etude des documents - Visites-échanges sur terrain - Rencontres avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux avec les partenaires - Rapport final de capitalisation	2 experts, 2 jours préparation, max. 10 jours de mission terrain, 1 jours restitution, 5 jours rédaction rapport
	Études des documents	- Analyse des documents - Appréciation / conseils	- Travail Desk - Rapport succinct	2 experts, maximum 2 jours
Total	-	-	-	2 experts, 170 hommes-jours*

**Le soumissionnaire fournira une répartition détaillée des nombres de jours entre consultants et par année. Le total des jours indiqués est un maximum et ne doit pas être dépassé.*

La dernière mission du backstopping n'est pas considérée comme l'évaluation externe ordinaire des programmes, mais comme une capitalisation sommaire des acquis. Il est prévu d'utiliser les appréciations et orientations faites par le backstopping pour la planification de la suite des interventions de la DDC dans la promotion du secteur privé au Bénin.

L'offre financière doit obligatoirement être déposée en CHF ou en FCFA (1CHF=625 FCFA) et hors TVA selon le format en annexe 4.a offre financière mandats type B (pour les soumissionnaires de pays *OECD*) ou 4.b. offre financière pour mandats locaux (pour les soumissionnaires de pays non-*OECD*).

Il convient de faire figurer les prestations suivantes pour chaque année et de façon globale : honoraires des experts (les honoraires comprennent les autres frais importants tels que assurances, charges sociales, douane, etc.) et les, perdiems, frais de déplacement, frais de coordination ou de gestion de l'équipe, frais d'ateliers (hors honoraires).

Aucune rémunération n'est versée pour la soumission de l'offre.

3.6. Echancier

Date / délai	Activité
28 juillet 2023	Invitation de minimum 3 soumissionnaires et publication du mandat sur la plateforme de mandats du DFAE avec une annonce additionnelle sur www.cooperation-suisse.admin.ch/benin/ et https://www.facebook.com/CooperationSuisseBenin/
04 août 2023	Expression d'intérêt de soumettre une offre physique ou par courriel à elisabeth.pitteloud@eda.admin.ch
09 août 2023	Délai pour la transmission des questions par courriel à elisabeth.pitteloud@eda.admin.ch
16 août 2023	Délai pour les réponses à tous les soumissionnaires intéressés
06 septembre 2023	Délai de dépôt des offres
08 septembre 2023	Accusé de réception des offres reçues par mail
Mi Septembre à mi- Octobre 2023	Evaluation des offres soumises
Mi-Octobre 2023	Adjudication du mandat et information des soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues
Fin Octobre 2023	Signature de contrat
1er Novembre 2023	Début du mandat et de la première mission de backstopping

4. Critères d'aptitude

Les critères d'aptitude énumérés dans l'annexe CAP doivent être intégralement respectés, sans restriction ni modification, et être assortis des moyens de preuve lorsque l'offre est présentée. Dans le cas contraire, il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

La confirmation du respect des critères d'aptitude doit être donnée dans « l'annexe CAP : Confirmation des critères d'aptitude et documents à soumettre ».

Seuls les soumissionnaires et offres qui satisfont toutes les exigences formelles et remplissent les critères d'aptitude sont évalués sur la base des critères d'adjudication. Les autres soumissionnaires et offres sont exclus de la suite de la procédure.

5. Critères d'adjudication

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des critères d'adjudication évalués (CA) ainsi que de leur pondération.

CA	Critères d'adjudication	Pondération
	Proposition technique	75%
CA1	Qualification et expérience de l'équipe proposée	45%
CA1.1	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences et expériences (de l'équipe proposée) multisectorielles avérées dans les domaines du secteur privé, de l'écosystème des Petites et Moyennes Entreprises (PME), de l'emploi des jeunes, l'accès aux marchés et à l'information, et de l'accès au financement inclusif par les entreprises. - Bonne connaissance du cadre institutionnel du secteur privé béninois ou de la sous-région et du réseau des acteurs (étatiques et non), leurs rôles et les espaces de dialogue, de coordination, etc.). 	80%
CA1.2	Qualification du soumissionnaire pour la coordination de la mission : Personne responsable des tâches et responsabilité par rapport à la mission.	10%
CA1.3	Maîtrise de langues nationales par au moins un membre de l'équipe proposée	10%
CA2	Compréhension du mandat et approche générale	20%
CA2.1	Compréhension générale du mandat	30%
CA2.2	Appréciation de la stratégie et de l'approche pour la réalisation du mandat et donc des principales tâches mentionnées dans ce document	40%
CA2.3	Outils proposés pour la mise en œuvre de la mission	10%
CA2.4	Approche proposée pour la collaboration et coordination entre les consultants et dispositions prises pour s'assurer du respect des principes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption	10%
CA2.5	Proposition méthodologique pour la prise en compte du genre dans les activités liées au programme	10%
CA3	Démarche et organisation	10%
CA3.1	Dispositif de mise en œuvre : Agenda de mise en œuvre de la mission, Activités proposées pour la mission, Rationalité de l'organisation/structure proposée, cohérence du partage de responsabilités, complémentarité de l'équipe, couverture des aspects thématiques du programme.	100%
CA4	Proposition financière	25%
CA4.1	Clarté de la proposition, caractère complet de la structure des coûts, estimation réaliste des coûts, planification financière / structure des coûts : répartition sur différents axes (conseil, études, ateliers, missions ...)	15%
A4.2	Prix total L'offre financière doit obligatoirement être déposée en CHF (soumissionnaires OECD) ou en FCFA (1CHF=625 FCFA,	85%

	<p>soumissionnaires non-OECD) et hors TVA au moyen du formulaire de budget figurant l'annexe 4.a ou 4.b.</p> <p>Le budget doit être présenté et inclure les prestations selon la description dans le chapitre 3.5.</p> <p>Il convient en outre de présenter une colonne pour le budget par année et une colonne pour le budget compilé sur la durée du mandat (01.11.2023 - 31.08.2026).</p> <p>Evaluation du prix :</p> <p>Le montant total (hors TVA) en CHF ou en FCFA (1CHF=625 FCFA) sera évalué à l'aide de la formule suivante :</p> $\text{Score} = M \times \left(\frac{P_{\min}}{P} \right)^2$ <p>P = Prix de l'offre à évaluer P min = Prix de l'offre la plus avantageuse Max. Points = 5</p>	
Total		100%

Les critères d'adjudication (CA) seront évalués selon le tableau ci-après :

Note	Niveau de satisfaction et de qualité des critères	
0	Non évaluable	<ul style="list-style-type: none"> Données non pertinentes
1	Très mauvais	<ul style="list-style-type: none"> Données insuffisantes Qualité des données extrêmement médiocre
2	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> Données sans rapport suffisant avec le programme Qualité des données médiocre
3	Normal, moyen	<ul style="list-style-type: none"> Données correspondant aux exigences de l'appel d'offres Qualité des données appropriée
4	Bon	<ul style="list-style-type: none"> Données remplissant bien les exigences Bonne qualité des données
5	Très bon	<ul style="list-style-type: none"> Données contribuant clairement à la réalisation des objectifs Excellente qualité des données

6. Structure de l'offre

Afin de pouvoir procéder à l'évaluation rapidement et de manière équitable, le soumissionnaire doit respecter la structure suivante pour présenter son offre.

Chapitre	Description	Nombre max. de pages*	CAP/ CA ⁷
00	Lettre d'accompagnement avec signature(s) et documents justifiant des capacités économiques / financières / organisationnelles	1	CAP1

⁷ Critères d'aptitude (CAP) et critères d'adjudication (CA)

01	Annexes CAP : Confirmation des critères d'aptitude et documents à soumettre	-	CAP1-CAP9
02	Déclaration « Preuve du respect des conditions de participation » établi par la Conférence des achats de la Confédération CA ET Formulaire « conformément à l'art. 29c de l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine » établi par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO	-	CAP2
03	Formulaire « Informations du soumissionnaire »	-	CAP3
04	Acceptation des conditions générales et du code de conduite	-	CAP4
05	Informations sur le statut juridique	-	CAP5
06	Références des expériences techniques en lien avec la mission	5 pages maximum	CAP6
07	Documentation des ressources en personnel prévues pour le mandat (y compris les CVs)	-	CAP7
08	Confirmation écrite de la personne de contact (SPOC)	-	CAP8
09	Documentation vérifiable relative aux connaissances linguistiques	-	CAP 9
	Proposition technique	Max 10 pages	
10	Qualification et expérience de l'équipe proposée	3	CA1
11	Compréhension du mandat et approche générale	3	CA2
12	Démarche et organisation de mise en œuvre	4	CA3
	Proposition financière		
13	Offre financière selon le formulaire budgétaire en annexe 4.a (mandat type B) ou 4.b (mandat local et de Type B) en CHF ou en FCFA (hors TVA) (1CHF=625 FCFA). Il convient en outre de présenter un budget par année et un budget compilé sur la durée du mandat (01.11.2023 à 31.08.2026)	Selon annexe 4	CA 4

**Les documents justificatifs devront être mis en annexe.*

7. Aspects administratifs

7.1. Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Département fédéral suisse des affaires étrangères DFAE
 Direction du développement et de la coopération DDC
 Bureau de la Coopération suisse au Bénin
 Lot 117, Zongo Ehuzu, Rue du PNUD
 08 B.P. 0123, Cotonou, République du Bénin www.cooperation-suisse.admin.ch/benin

7.2. Délai de clôture pour le dépôt des offres et adresse de dépôt des offres.

L'offre complète physique doit être envoyée en **langue française**, à l'adresse ci-après (le cachet de poste faisant foi), au plus tard le **06 septembre 2023 à 17h00 (heure de Cotonou)**, avec la mention :

“VEUILLEZ NE PAS OUVRIR – OFFRES BACKSTOPPING ESPOIR”

Bureau de Coopération suisse au Bénin
Elisabeth Pitteloud
Lot 117, Zongo Ehuzu, Rue du PNUD,
08 B.P. 0123, Cotonou, République du Bénin

L'offre signée doit être présentée en 04 exemplaires (01 original et 03 copies, mentionné comme tel).

Ou

Les soumissionnaires envoient leur offre **en format PDF** par courrier électronique à elisabeth.pitteloud@eda.admin.ch au plus tard le **06 septembre 2023 à 17h00 (heure de Cotonou)**. L'e-mail doit mentionner "Offres Backstopping ESPOIR" dans la ligne de référence. Et les soumissionnaires doivent confirmer dans le courriel la force obligatoire de l'offre.

La réception des offres soumises par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception par courrier électronique au plus tard le **08 septembre 2023**.

Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre **par mail** dans les délais.

Les offres reçues en retard ne peuvent pas être prises en considération. Elles seront renvoyées au soumissionnaire.

7.3. Manifestation d'intérêt et réception des documents

Les soumissionnaires intéressés peuvent faire acte de candidature jusqu'au **04 août 2023 à 17h00 (heure de Cotonou)** par courriel à l'adresse mail indiqué ci-dessus : elisabeth.pitteloud@eda.admin.ch. Ils reçoivent en retour les documents annexes qui complètent le présent cahier des charges afin d'élaborer leur dossier d'offres.

7.4. Réponses aux questions

Aucun renseignement n'est délivré individuellement et par téléphone. Les questions éventuelles peuvent être posées jusqu'au **09 août 2023 à 17h00 (heure de Cotonou)** à l'adresse suivante : elisabeth.pitteloud@eda.admin.ch. Les questions transmises au-delà de cette date ne seront plus traitées.

Les réponses aux questions sont adressées par courriel au plus tard le **16 août 2023** à tous les soumissionnaires qui ont manifesté leur expression d'intérêt.

7.5. Mode de procédure

Les marchés publics sont passés sur invitation conformément à la loi fédérale sur les marchés publics du 21 juin 2019, OB, SR 172.056.1.

Il n'est pas possible de contester l'adjudication.

7.6. Soumission à l'accord GATT/OMC ou à un autre accord international

Non : il s'agit d'un marché public conformément à l'annexe 5, ch. 1, let. d, LMP. Les décisions relatives à ces marchés ne sont pas sujettes à recours.

7.7. Examen et rectification des offres

L'examen des offres est effectué conformément à l'art. 38 LMP. La rectification des offres intervient uniquement selon les conditions et en fonction de l'art. 39 LMP et sur demande explicite de l'adjudicateur.

7.8. Communauté de soumissionnaire

Les communautés de soumissionnaires sont autorisées. Si le DFAE passe le contrat avec plusieurs prestataires (consortium), toutes les parties doivent le signer et désigner une personne autorisée à représenter le consortium dans ses rapports avec la DDC. Le représentant est expressément autorisé à agir pour le compte des membres du consortium. Les membres du consortium sont conjointement et solidairement responsables. Le soumissionnaire dresse une liste de tous les membres en spécifiant leurs rôles respectifs.

7.9. Sous-traitance

La sous-traitance est admise. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il conserve la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants dans l'annexe 2 « Informations sur le soumissionnaire ». Les sous-traitants sont autorisés à participer à plusieurs offres pour le même mandat.

Le mandataire ne peut conclure un contrat de sous-traitance pour tout ou partie du présent contrat qu'après avoir obtenu l'accord écrit du mandant. Le sous-traitant et son personnel doivent remplir les conditions du présent contrat et de ses annexes. Le mandant n'engage sa responsabilité qu'à l'égard du mandataire. Le mandataire qui sous-traite tout ou partie du présent contrat répond seul des actes du sous-traitant. La prestation caractéristique doit en principe être fournie par le soumissionnaire principal.

7.10. Participation multiple de communautés de soumissionnaires, soumissionnaires uniques et de sous-traitants

Les membres de communautés de soumissionnaires sont autorisés à participer exclusivement à une seule offre. Le soumissionnaire dresse la liste de tous les membres et leurs rôles.

Les soumissionnaires uniques sont autorisés à participer exclusivement à une seule offre.

Les sous-traitants sont autorisés à participer à différentes offres.

7.11. Durée de validité des offres

180 jours à compter du délai de réception des offres.

7.12. Langue des documents

Les documents d'appel d'offres sont disponibles en **Français**.

7.13. Langue de la procédure

La présente procédure est menée en **Français**. Cela signifie que toutes les déclarations faites par le pouvoir adjudicateur doivent être au moins dans cette langue.

7.14. Conditions générales

Les conditions générales (CG) du DFAE pour mandats de services (type A et type B) – version mai 2021 ou les conditions générales (CG) du DFAE pour les mandats locaux – version mai 2021 sont réputées acceptées par le mandataire dès la soumission de son offre.

7.14. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu sous réserve de l'approbation des crédits par le DFAE.

8. Autres informations

8.1. Confidentialité

Les parties traitent de manière confidentielle tous les faits et informations liés au contrat qui ne sont pas publics ni accessibles au public. En cas de doute, les faits et informations doivent être traités de manière confidentielle. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures économiques, techniques et organisationnelles que l'on peut raisonnablement attendre d'elles afin que les informations et les faits confidentiels ne soient pas accessibles à des tiers non autorisés et ne parviennent pas à leur connaissance.

Il n'y a pas violation de l'obligation de garder le secret lorsque l'adjudicateur transmet des informations confidentielles au sein de son propre groupe (ou au sein de l'administration fédérale) ou aux tiers auxquels il fait appel. Pour ce qui est du soumissionnaire, il n'y a pas violation de l'obligation de garder le secret lorsque la transmission est nécessaire à l'exécution du contrat ou lorsque des dispositions du contrat sont transmises au sein de son propre groupe. Sans autorisation écrite de l'adjudicateur, le soumissionnaire ne peut se prévaloir d'une collaboration, en cours ou achevée, avec l'adjudicateur, pas plus qu'il ne peut indiquer l'adjudicateur comme référence.

Les parties imposent l'obligation de garder le secret à leurs collaborateurs, à leurs sous-traitants, à leurs fournisseurs et aux autres tiers auxquels elles font appel.

8.2. Clause d'intégrité

Le soumissionnaire et l'adjudicateur s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la corruption. Ils s'abstiennent en particulier d'offrir ou d'accepter de l'argent ou tout autre avantage.

Si le soumissionnaire viole cet engagement, il doit verser une peine conventionnelle à l'adjudicateur. Le montant de cette peine s'élève à 10 % de la valeur du contrat, mais à 3000 CHF au moins par infraction.

Le soumissionnaire prend note du fait que tout manquement au devoir d'intégrité entraîne en principe l'annulation de l'adjudication ainsi que la résiliation anticipée du contrat par l'adjudicateur pour juste motif.

Les parties s'informent de tout fait de corruption fondée sur des soupçons raisonnables.

8.3. Droits de propriété

Tous les droits de propriété nés de la réalisation du mandat passent à l'adjudicateur.

9. ANNEXES

N°	Annexes
Annexe CAP	Confirmation des critères d'aptitude et documents à soumettre
1	<p>1.a. Formulaire « Preuve du respect des conditions de participation » de la Conférence des achats de la Confédération CA</p> <p>1.b. Formulaire « conformément à l'art. 29c de l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine » établi par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO</p>
2	<p>2.a. Formulaire « Informations du soumissionnaire avec Consortium »</p> <p>2.b. Formulaire « Informations du soumissionnaire sans Consortium »</p>
3	<p>3.a. Conditions générales (CG) pour les mandats de services du Département fédéral des affaires étrangères DFAE (type A et B) – version mai 2021 OU Conditions générales (CG) du DFAE pour les mandats locaux – version mai 2021</p> <p>3.b. Code de conduite pour les partenaires contractuels du DFAE</p>
4	<p>Formulaire offre financière</p> <p>4.a. Formulaire offre financière Type B - pour les entités juridiques et les personnes indépendantes</p> <p>4.b. Formulaire offre financière pour les mandats locaux</p>
5	Document de Programme – phase 3 ESPOIR / Projet BeniBiz 2.0